## Les Visites Sanitaires d'élevage

L'arrêté ministériel du 24/09/2015 a institué des visites sanitaires obligatoires pour les filières bovine, ovine, caprine, porcine, avicole et apicole. Pour les bovins, il s'agit de visites annuelles prévues pour durer une demiheure environ. Après le thème de la biosécurité pour 2017 et 2018, le bien-être animal abordé en 2019, la gestion du parasitisme en 2020, le registre d'élevage sur 2021 et la LSA en 2022 et 2023 avec une visite étalée sur 2 ans. D'autres espèces sont aussi visées...

#### Les principes généraux de la Visite Sanitaire Bovine (VSB)

Ces visites s'intègrent dans l'évolution du système de surveillance des élevages bovins ; elles ont pour objet :

- De sensibiliser les éleveurs à la prévention et la maîtrise des risques sanitaires.
- De recueillir certaines données relatives à la gestion sanitaire dans les élevages afin d'en établir à terme une analyse globale au niveau départemental.

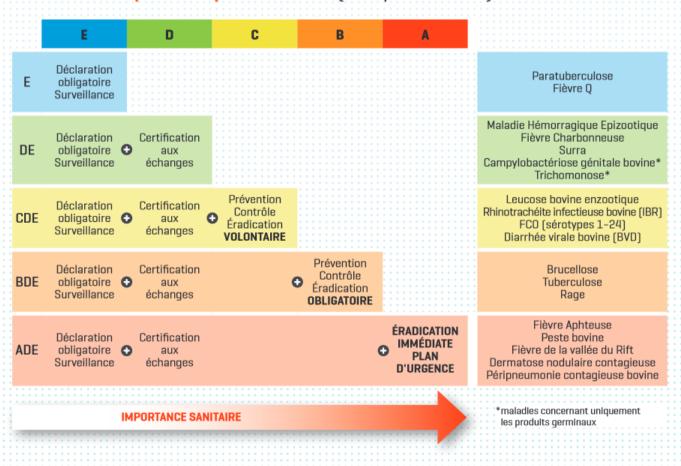
Tous les élevages de 5 bovins ou plus sont concernés.

### Un thème central pour les bovins en 2022 - 2023 : la mise en œuvre de la LSA

La visite bovine 2022-2023 a pour objectifs

- de présenter les grands principes de la LSA, en particulier les responsabilités des acteurs et les impacts de cette loi sur les échanges
- d'apporter des éléments sur les nouvelles maladies à déclaration obligatoire : le Surra, la Paratuberculose, la Fièvre Q, la fièvre charbonneuse.

#### Des mesures proportionnées au danger économique ou sanitaire représenté par la maladie (exemple des bovins)



## Les Visites Sanitaires d'élevage

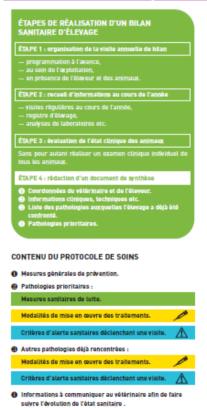
### Une « articulation » possible entre VSB et bilan sanitaire d'élevage

Le décret sur la prescription hors examen clinique d'avril 2007 permet aux vétérinaires la prescription et la délivrance de médicaments sans être "au chevet du malade" sous certaines conditions, dont la réalisation d'un bilan sanitaire de l'élevage, payant, qui permet de définir les pathologies dominantes de chaque élevage et le protocole de soin éventuellement associé quand il s'agit de maladies courantes fréquemment gérées par l'éleveur. Ces deux interventions peuvent être couplées pour limiter les déplacements.

De plus, pour inciter les jeunes agriculteurs à adhérer à cette démarche, le GDS Corrèze finance le premier bilan prescription et s'associe à cette visite pour réaliser un audit complet des élevages des J.A. avec un cofinancement du Conseil Général de la Corrèze. Les analyses jugées opportunes en concertation avec le vétérinaire de l'élevage sont aussi intégralement financées à hauteur de 250€



### Comment bénéficier de ces dispositifs?



- 1- Choisir un vétérinaire responsable du suivi sanitaire permanent de l'atelier : ce vétérinaire (ou la structure vétérinaire) sera le seul habilité à la prescription sans visite systématique.
- 2- Consigner dans le registre d'élevage le nom du vétérinaire traitant choisi
- 3- Chaque année, le vétérinaire traitant réalise un bilan sanitaire d'élevage au cours d'une visite programmée à l'avance
- 4- A l'issue de ce bilan, le vétérinaire rédige un protocole de soins qui définit les mesures sanitaires de prévention pour les pathologies prioritaires du cheptel.
- 5- L'éleveur peut traiter les affections listées dans le protocole de soins avec une prescription à distance du vétérinaire traitant.
- 6- Le vétérinaire doit effectuer à minima une visite de suivi notamment à l'occasion des soins
- 7- Renouvellement des ordonnances : le nouveau dispositif réglementaire permet le renouvellement pendant un an des médicaments préventifs de la liste positive éventuellement inscrits sur ces ordonnances.

#### Et pour les autres espèces ?

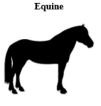
Des thématiques adaptées sont déclinées sur deux ans afin de permettre de visiter l'ensemble des élevages visés dans les différentes filières : la Biosécurité et le Bien-être animal font partie des thèmes dominants déclinés ces dernières années

## Les Visites Sanitaires d'élevage

Filière Bovine Ovine/caprine



Porcine





Avicole

Texte légal	IT 2022-262	IT 2023-63	IT 2023-62	IT 2022-43	IT 2020-564		
Rythme	BIENNAL	BIENNAL BIENNAL		BIENNAL	BIENNAL		
Thématique	LOI DE SANTE	LOI DE SANTE	BIEN-ETRE ANIMAL	BIEN ETRE ANIMAL	BIOSECURITE EN		
	ANIMALE	ANIMALE			ELEVAGE		
Exploitations	5 BV et +	AU MOINS 40 OVINS OU	ELEVAGES	DETENTEURS DE 3	ELEVAGES DE PLUS		
concernées		20 CAPRINS,	COMMERCIAUX ET EQUIDES ET +		DE 250 VOLAILLES		
		engraissement de + de 25	NON COMMERCIAUX				
		bêtes	dès 2 porcins				
Paiement par l'Etat	8 AMV	8 AMV	8 AMV	8 AMV	8 AMV		
	CALENDRIER						
Lancement des visites	28/03/2022	30/01/2023	30/01/2023	01/02/2022	21/09/2020		
Fin des visites	Fin des visites 31/12/2023		31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022		
Fin des saisies	Fin des saisies 31/01/2024		31/01/2024	31/01/2024	31/01/2023		

## Le BSE pré rempli édité par le GDS

- ✓ Des informations complètes sur le cheptel, éditées à partir de la BDNI
- ✓ Le bilan sur 3 ans des naissances, des mortalités avec le détail par âge
- ✓ La synthèse des données de reproduction sur 3 campagnes avec la productivité numérique nette

**⊘** GDS

#### Bilan sanitaire d'élevage Ateliers bovins allaitants

Période: 01/08/2015 au 31/07/2016



N° SIRET : □

Nom(s) du ou des éleveurs ayant participé au bilan

aux présents à la date début de période (01/08/2015) et à la date fin de période (31/07/2016)

Age	Age 0-6 mois		6-12	6-12 mois 12		mois	24-36 mois		Plus de 36 mois	
Dates	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16
Måles	19	9	21	32	0	0	1	1	3	3
Femelles	17	16	21	28	15	16	14	15	105	99
Tatal	24	24	42	-60	14	3.6	17	14	100	100

#### Mouvements des animaux

Bilan des entrées et sorties

	ENTREES												SORTIES		
Campagne N-1							Campagne N					Camp N-1			
	Nb.		Cont	rôles		Nb.		Cont	rôles	_		Nb.	Nb.		
Naissance	104					101					Elevage	75	60		
Achat	10	0	0	0	0	7	0	0	0	0	Boucherie	23	22		
Pension	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Mort	18	23		
											Pension	0	0		
Total	114	0	0	0	0	108	0	0	0	0	Total	116	105		

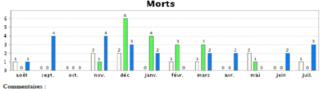
Sur la période du Nombre de bovins notifiés en transhumance 01/08/2015 au 31/07/2016 Taux de rotation Nombre total de réformes

Synthèse des données sur la reproduction

Nombre de génisses vêlant	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N
< 28 mois	0	0	0
28 - 36 mois	7	10	6
> 36 mois	4	4	8
Intervalle vêlage-vêlage (IVV) moyen	407	362	363
Nombre de vache avec IVV > 390 jours	34	13	18
Nombre d'avortements déclarés	0	0	0
Productivité numérique nette	0.79	0.85	0.78

Nombre de femelles âgées de plus de 36 mois au 31/07/2016 et sans vêlage sur la période : 4

# Naissances □ Campagne N-2 ■ Campagne N-1 ■ Campagne N Morts



#### Mortalités par classe d'âges

Age	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N	Cause majeure de mortalité (Campagne N)
0 à 2 jours	2	4	6	
2 jours - 1 mois	3	7	7	
1-6 mois	3	6	4	
6-12 mois	0	0	1	
12-24 mois	0	0	0	
> 24 mois	2	1	5	
Faux mortalité veaux [0-12 mois]	7,1	18,3	15,8	Alerte > 5%

#### Réformes pour cause sanitaire

Motif	Boiteries	Mammites	Fécondité	Maladies métaboliques	sanitaire (préciser)	Je situe mon élevage % de réforme sanitaire = nb. de réformes pour cause sanitaires / nb. total de réformes (cf &3)
Nombre						Favorable < 5 % Dégradée 5-10 % Très dégradée > 10 %

### reproduction et sanitaire

Bilan reproduction : ma productivité numérique

Niveau d'équilibre ou de déséquilibre de mon cheptel